



FORMATION RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Durée :

35 heures



Prérequis :

Aucun prérequis spécifique, une expérience en prévention des risques est un plus



Nombre de candidats :

Minimum 1 personne - Maximum 10 personnes



Lieu :

En distanciel - visioconférence



FORMATION RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Public :

Personne désignée par l'employeur



Formateur :

1 Formateur en santé et sécurité au travail



Objectif pédagogique :

A l'issue de la formation, le référent santé sécurité au travail devra :

- Être capable d'exercer ses missions d'acteur de la prévention des risques professionnels en les décelant et en les mesurant.
- Connaître ses rôles sur les aspects règlementaires, organisationnels et selon les spécificités de sa branche professionnelle.
- Développer des compétences de communication dans ses missions.
- Être capable de mettre des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration aux conditions de travail par le biais d'outils et de méthodes à l'analyse.



Evaluation :

Evaluation en continu. Les stagiaires devront valider la totalité des domaines de compétences. L'évaluation se fera sous forme de quizz, d'enquêtes terrain et de jeux de rôles. Présence obligatoire durant les 28 heures de présentiel pour la validation



Attestation :

A l'issue, les stagiaires recevront une attestation de Formation Référent santé sécurité au travail



Recyclage :

Il est recommandé d'effectuer un maintien des acquis tous les 2 ans



Suivi :

Fiche d'émargement signée par demi-journée



Matériel technique:

Ordinateur équipé d'une webcam, haut-parleur, micro + connexion internet



Distanciel :

Les sessions se font en visioconférence



Tarif :

1700 Euros net par participant

CONTENU DE LA FORMATION

DOMAINE DE COMPÉTENCES	COMPÉTENCES VISÉES
<p>DC1</p> <p>Connaitre le rôle et les obligations du référent en matière de sécurité du travail et se situer en tant qu'acteur de prévention des risques dans son entreprise ou son établissement</p>	<p>1.1 Savoir se situer en tant qu'acteur de la prévention</p> <p>1.1.1. Connaitre les enjeux de la prévention</p> <p>1.1.2. Connaitre les sources d'information dans les domaines de santé, Sécurité et Conditions de Travail,</p> <p>1.1.3. Identifier les actions à prendre en charge / les limites</p> <p>1.2.5 Connaitre les acteurs internes et externes à l'entreprise, leur rôle et leur lien avec le référent santé sécurité au travail</p> <p>1.2 Connaitre les sources règlementaires en matière de santé</p> <p>1.2.1 Connaitre les documents internes juridiques en matière de santé (règlements intérieur – Registre de sécurité – Accord entreprise DUERP - BDES)</p> <p>1.2.2 Connaitre les documents externes (CODIT...)</p> <p>1.2.3 Connaitre les notions de responsabilité civile et pénale</p>
<p>DC2</p> <p>Savoir développer ses compétences relationnelles et de communication</p>	<p>2.1 Dialoguer de manière constructive</p> <p>2.1.1 Identifier les techniques de base permettant d'appréhender une situation d'une manière objective factuelle</p> <p>2.2 S'organiser dans l'action</p> <p>2.2.1 Connaitre les différents cas de consultation et de négociation du référent santé sécurité au travail</p> <p>2.2.2 Appréhender les bases de la communication</p>
<p>DC3</p> <p>Participer à l'élaboration de la politique de prévention de son entreprise en utilisant des méthodes d'analyse et des procédés d'amélioration</p>	<p>3.1 Participer à l'élaboration de la politique de prévention de l'entreprise</p> <p>3.1.1 Distinguer danger et risque</p> <p>3.1.2 Identifier les situations dangereuses et visualiser les risques encourus</p> <p>3.1.3 Evaluer les risques (fréquence, gravité)</p> <p>3.1.4 Connaitre les principes généraux de prévention</p> <p>3.2 Connaitre les outils de prévention des risques professionnels</p> <p>3.2.1. Connaitre le mécanisme d'apparition du dommage</p> <p>3.2.2. Savoir analyser une situation d'accident avec la méthode Hishikawa ou arbre des causes</p> <p>3.3 Analyser un accident de travail</p> <p>3.3.1 Connaitre les régimes des accidents de travail</p> <p>3.3.2 Distinguer l'activité réelle du travail prescrit</p> <p>3.3.3 Repérer des explications différentes d'un même AT</p> <p>3.4 Analyser les conditions de travail</p> <p>3.4.1 Identifier les risques potentiels : focus TMS et RPS</p> <p>3.4.2 Savoir mener une enquête terrain</p> <p>3.5 Mettre en place un plan d'action de la prévention</p> <p>3.5.1 Mettre en place des mesures personnalisés de la prévention</p> <p>3.5.2 Savoir communiquer les mesures et être proactif dans les actions</p>

Ref : 55-MA-Fiche_formation_référent_santé_sécurité_V01

Date de modification : 04/01/2024

SHARE FORMATION 1 cour du Havre CS50101 Paris

Siret : 8453555100023 – APE 8559A – TEL : 0769781357 – Email : contact@shareformation.com – WEB : www.shareformation.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11756806175 auprès du Préfet de la Région Ile de France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat